

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

PROJET DE DELIBERATION

---

Séance du 29 janvier 2026

DCM N° 26-01-29-27

**Objet : Désaffectation et déclassement du domaine public communal d'une emprise foncière sise rue du Trou de Lièvre à Metz-Vallières.**

La Ville de Metz est propriétaire d'un espace vert d'une superficie d'environ 534 m<sup>2</sup>, à extraire des parcelles cadastrées section VB n° 2034 et 2118, situées rue du Trou de Lièvre à Metz-Vallières, relevant de son domaine public.

Madame Fatma GOUTAL née DJEBLOUN et Monsieur Pierre-Henri SCHNEIDER, riverains de l'emprise précitée ont fait part de leurs intérêts pour l'acquisition de celle-ci.

L'emprise concernée, ne représente plus d'intérêt pour les projets de la Ville de Metz et n'étant, à ce jour, plus affectée à l'usage direct du public ni à un service public, il convient de procéder au constat de sa désaffectation et de prononcer son déclassement du domaine public communal en vue de sa cession ce, conformément aux dispositions de l'article L. 2141-1du CG3P.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2241-1,  
**VU** le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L2111-1 et L.2141-1,

**VU** le plan de situation annexé à la présente délibération, identifiant les limites parcellaires de l'emprise à extraire des parcelles cadastrées section VB n°2034 et 2118 à Metz-Vallières,  
**CONSIDERANT** que cette emprise n'est plus affectée à l'usage public ni utilisée matériellement à l'usage direct du public,

**CONSIDERANT** que cette parcelle ne représente plus aucune utilité pour la Ville de Metz,  
**CONSIDERANT** l'intérêt pour la Ville de Metz de procéder aux régularisations foncières qui s'avèrent nécessaires sur l'ensemble de son territoire,

**CONSIDERANT** le projet de cession de cette emprise au profit de Madame GOUTAL née DJEBLOUN et Monsieur SCHNEIDER

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

### DECIDE :

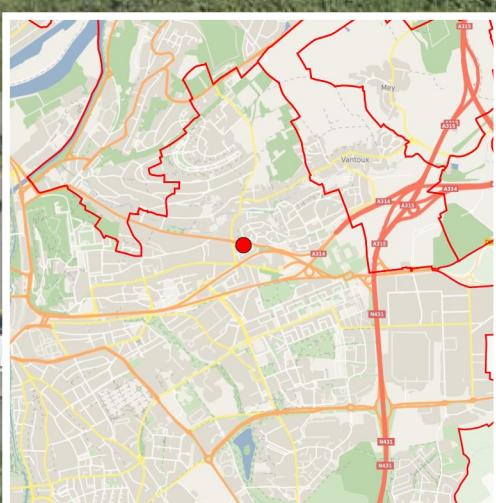
- **DE CONSTATER** la désaffectation de fait à l'usage direct du public et du service public d'une emprise d'environ 534 m<sup>2</sup> à extraire des parcelles cadastrées section VB n° 2034 et 2118 sises rue du Trou de Lièvre à Metz-Vallières, telle que figurant sur le plan ci-joint,
- **DE PRONONCER** le déclassement du domaine public communal de l'emprise précitée afin de la faire entrer dans son domaine privé.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Service à l'origine de la DCM : Affaires Foncières et Immobilières  
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme  
Référence nomenclature «ACTES» : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

# Plan de situation

## Rue du Trou de Lièvre à Metz

### Emprise à désaffecter et déclasser avant cession par la Ville de Metz



#### Légende

- Limites cadastrales (Cadastral boundaries)
- Emprise d'environ 534 m<sup>2</sup> (Area of approximately 534 m<sup>2</sup>)